

**AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT 2712-2019-2
DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE À L'ÉGARD DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2712-2019-2.

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 février 2019, sur le premier projet de règlement, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté, le 18 février 2019, le second projet de Règlement 2712-2019-2 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 concernant l'ajout de la classe d'usages d'activités artisanales lourdes dans la zone commerciale CI01C (secteur rue Sherbrooke au nord de la rue Saint-Jacques).

Ce second projet n'apporte aucun changement par rapport au premier projet.

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE :

Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande, de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones qui leur sont contiguës, afin qu'un règlement contenant ces dispositions soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une telle demande vise à soumettre ces dispositions à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle elles s'appliquent et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide. Une disposition qui s'applique à plus d'une zone est réputée constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée.

Ainsi, une demande relative à l'une des dispositions suivantes peut provenir des personnes intéressées d'une zone directement visée par celle-ci. Elle peut aussi provenir d'une zone qui est contiguë à une zone visée :

Article	Objet	Zone existante visée
1	Permettre la classe d'usages d'activités artisanales lourdes (C18.2) dans la zone commerciale CI01C (secteur rue Sherbrooke au nord de la rue Saint-Jacques). (Annexe V)	CI01C

Situation approximative des zones visées :

Le plan montrant la zone visée et les zones contiguës peuvent être consultés au Service du greffe, à l'hôtel de ville et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics.

CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE :

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone est de 21 ou moins;
- être reçue au Service du greffe, à l'hôtel de ville, à 16 h 30, au plus tard le 8^e jour qui suit la parution du présent avis.

CONDITIONS À REMPLIR POUR AVOIR LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE :

Les conditions à remplir pour avoir le droit de signer une demande qui s'applique au présent projet de règlement sont indiquées dans l'avis à cet effet qui suit le présent avis.

ABSENCE DE DEMANDES :

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

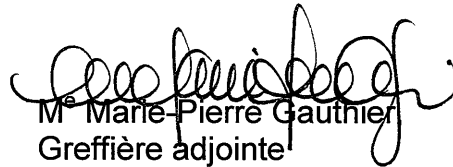
CONSULTATION DU PROJET :

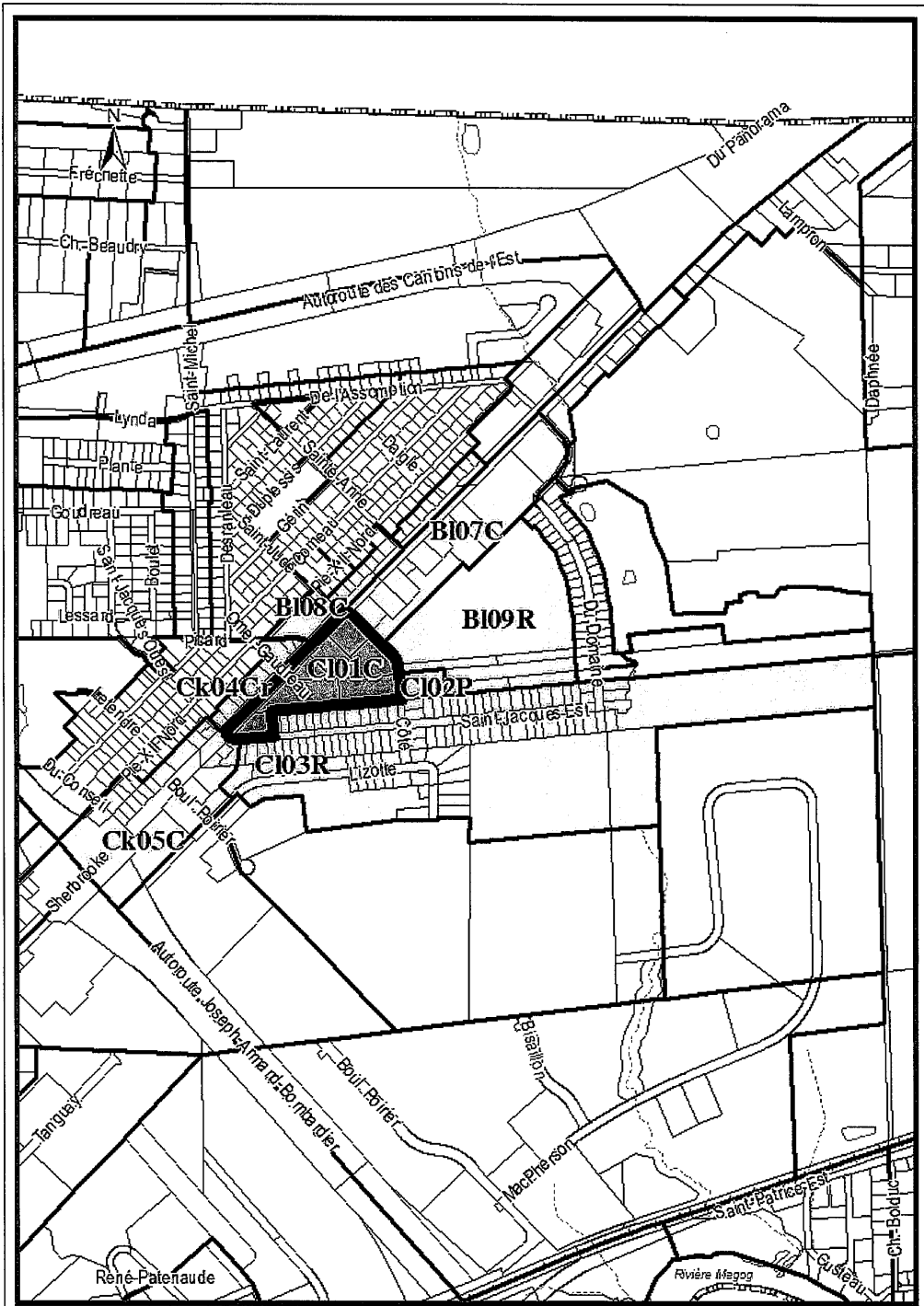
Ce projet de règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

On peut y obtenir gratuitement un feuillet expliquant la procédure que doivent respecter les citoyens qui, à la suite du présent avis, désirent demander que des dispositions soient soumises à une approbation référendaire.

On peut aussi y obtenir gratuitement un formulaire de demande d'approbation référendaire.

Donné à Magog, le 21 février 2019.


M^{me} Marie-Pierre Gauthier
Greffière adjointe



Zone concernée
 Zone contiguë

<p>VILLE DE MAGOG</p> <p>ZONAGE</p> <p>ZONE CONCERNÉE ET ZONES CONTIGUËS</p> <p>100 0 100 200 300 mètres</p>	Préparé par : Lysanne Hébert Technicienne en urbanisme Division urbanisme Date : 2018-12-03 Approuvé par : Méissa Charbonneau Coordonnatrice Division urbanisme Date : 2018-12-03
Nom fichier : _____ Plan no : _____ Séquence : _____	